

18 juin 2024



Programme de prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2030

CCES : Présentation des fiches actions

En partenariat avec :





01

Introduction

Rétrospective de la mission

Février
2023



Juin
2023



Décembre
2023



En cours

Phase 1 : Etat des lieux de la production et de la prévention des déchets



Phase 2 : Co-construction des actions avec les acteurs du territoire et sélection des actions à intégrer au PLPDMA



Phase 3 : Elaboration du programme

Résultats :

- Identification du réseau d'acteurs de la prévention et des actions en cours
- Analyse du service et des pistes de réduction des déchets ménagers et assimilés

Résultats :

- Réalisation d'ateliers sur cinq journées pour définir les actions du PLPDMA
- Priorisation et regroupement des actions pour ne conserver qu'une trentaine d'actions à incorporer au PLPDMA

Résultats :

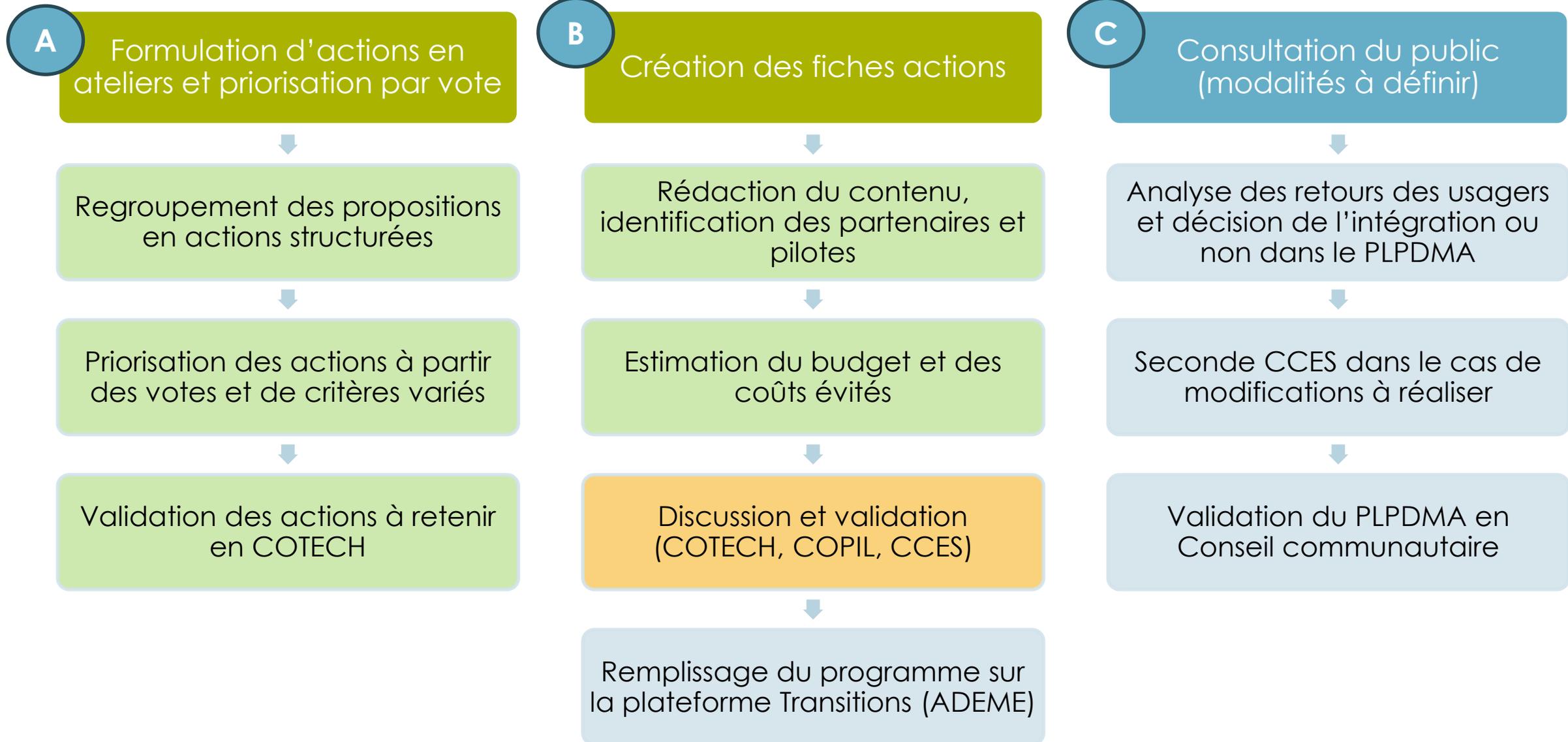
- Production des fiches actions et estimation du budget et coûts évités
- A venir : élaboration du plan de communication et consultation du public



03

Présentation du PLPDMA

Méthodologie de création du plan d'actions du PLPDMA (et suite)



A – Priorisation des actions

- Bilan : 27 actions réparties en 5 axes :



Axe 1
Améliorer le tri et la valorisation
des déchets, résorber les dépôts
sauvages et les pollutions liées aux
déchets

5 actions



Axe 2
Développer la consommation
responsable

6 actions



Axe 3
Développer l'éco-exemplarité

4 actions



Axe 4
Gérer et réduire les biodéchets

3 actions



Axe 5
Accompagner les professionnels
pour réduire leur production de
déchets, développer des projets
locaux (économie circulaire,
synergies...)

9 actions

Moyens humains à engager et pilotage

Chaque action identifie un pilote et des partenaires

- Le pilote de l'action n'est **pas systématiquement la CACL**, mais cette dernière est **associée à toutes les actions**.
- En début de PLPDMA, il s'agira de **prioriser les actions** à démarrer en fonction de nos recommandations et de la charge de travail de la CACL (notamment du service prévention).
- **Les partenaires sont essentiels à mobiliser**, au début du PLPDMA et en amont du lancement de chaque action lors de réunions de cadrage définissant les responsabilités de chacun. Cela permettra de répartir les tâches et donc d'assurer un bon déroulement de l'action.
 - A ce titre, nous avons déjà pré-ciblé l'intervention de chacun sur les sous actions

Titre de l'action

Présentation de l'action

- Rappel des enjeux et contexte réglementaire
- Description des sous actions

Onglet saisie ADEME

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectif(s) visé(s) :

- 1 -
- 2 -
- 3 -

Indicateurs de suivi :

- 1 -
- 2A -
- 2B -

Onglet saisie ADEME



Durée & Temporalité

Onglets saisie ADEME + Calendrier

Durée de l'action :
Date de démarrage :



Pilote et partenaires

Onglet saisie ADEME

Pilote :
Partenaires associés :



Budget de l'action

Onglets hypothèses + évaluation budget CACL

- **Budget** de l'action (calculées à partir d'hypothèses)
- **Subventions** possibles
- Calcul des **coûts évités** le cas échéant

AXE	Sous Axe	Action	Pilote et partenaires	Budget sur 6 ans
Améliorer le tri et la valorisation des déchets, résorber les dépôts sauvages et les pollutions liées aux déchets	Communication et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets	Elargir et systématiser la communication sur le tri et la valorisation des déchets. <ul style="list-style-type: none"> Créer un réseau intégrant tous les relais potentiels de communication Développer une campagne de communication ciblant tous les usagers du territoire Sensibiliser la majorité de la population en porte-à-porte sur les consignes de tri 	CACL CITEO et autres éco-organisme, Ambassadeurs du tri, Bailleurs sociaux, Régies de quartier, Associations, Communes, DGCOPOP, Signal conso, Compagnie Zoukoyanyan Associations d'éducation à l'environnement	367 k€
		Aller vers l'usager pour communiquer et sensibiliser sur le tri et la valorisation des déchets <ul style="list-style-type: none"> Faire des sondages dans les quartiers d'habitat informel et collectifs sur le rapport au tri des déchets Organiser des visites des installations à destination du grand public Produire un film pédagogique de sensibilisation impliquant les habitants 		16 k€
	Prévention des dépôts sauvage et réduction des dépôts sauvages (coordination des communes) et pollutions des espaces naturels et urbains liées aux déchets	Etude (et potentielle mise en place) d'une brigade environnementale <ul style="list-style-type: none"> Etudier les formes que pourrait prendre la brigade environnementale et se décider sur un transfert de compétences à la CACL ou la création de brigades communales Réunir les élus pour se décider sur la forme de brigade environnementale appropriée Acter la création de la brigade (le cas échéant) et suivre le dispositif 	Communes CACL, bailleurs sociaux, prestataires de collecte, syndicats de copropriété, CTG, ADEME, éco-organismes, associations et offices de tourisme	25 k€
		Réduire les dépôts sauvages en améliorant les conditions de nettoyage, collecte et de traitement <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le conventionnement entre les communes et CITEO sur les déchets abandonnés Créer un réseau/une instance pour améliorer la gestion des déchets en habitat collectif Améliorer les voies d'accès et zones de déposes des déchets Déployer des corbeilles dans tous les espaces publics non encore dotés Etudier les possibilités de création d'une déchèterie professionnels 		48 k€
		Réduire et gérer les déchets sur les plages, criques et zones touristiques <ul style="list-style-type: none"> Terminer l'étude pour le tri des déchets hors foyer, identifier les solutions les plus adaptées pour la collecte sur les zones touristiques Recenser les points de collecte existants Définir un schéma de collecte des déchets hors foyer, puis suivre le dispositif en mobilisant les ambassadeurs du tri 		30 k€

Elargir et systématiser la communication sur le tri et la valorisation des déchets

Présentation de l'action

L'amélioration du tri et de la valorisation est une problématique déjà adressée par la CACL, en vue d'atteindre les objectifs réglementaires fixés par la loi AGEC et le PRPGD : multiplier par 5 la part du recyclage des ordures ménagères et assimilées entre 2017 et 2030, améliorer la valorisation des biodéchets, multiplier par 3 la part des emballages ménagers triés à la source entre 2017 et 2027, et par 4 entre 2017 et 2033. La sensibilisation et la communication auprès des usagers est un des leviers à activer pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

- A - Créer un réseau intégrant tous les relais potentiels de communication pour repérer les cibles, comprendre les problématiques spécifiques, adapter les messages et diffuser la communication
- B - Développer une campagne large ciblant les particuliers et les professionnels en mobilisant tous les moyens de communication (web, radio, affiches de publicité, télévision, réseaux sociaux, applications)
 - Adapter la communication aux différents endroits et habitats du territoire : quartiers d'habitat collectif ou quartiers spontanés, écoles, événements, lieux récurrents de dépôts sauvages, autour des points de collecte fixes notamment grandes surfaces, points de regroupement, bornes.
 - Adapter la communication à la population du territoire : différentes langues utilisées notamment.
 - Décliner la campagne sur des thématiques peu abordées jusqu'à présent : communiquer sur l'ensemble des flux et pas uniquement les emballages, les déchèteries, les dispositifs de reprise en 1 pour 1 et 1 pour 0, communiquer sur les filières de valorisation.
- C - Sensibiliser la majorité de la population en porte à porte sur les consignes de tri à l'aide d'une équipe d'ambassadeurs du tri. Cibler ces actions sur les logements collectifs en priorité

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectif(s) visé(s) :

- 1 - Au moins 3 rencontres annuelles du réseau pour une amélioration continue de la communication sur la prévention des déchets
- 2 - Créer au moins un support de communication sur chaque média
- 3 - Au moins 30% de la population sensibilisée en porte à porte
- 4 - Adapter la communication audio et vidéo à plusieurs langues parlées sur le territoire
- 5 - Chaque typologie d'habitat à cibler (identifiées à la sous action B) fait l'objet d'une campagne de communication adaptée
- 6 - Chaque flux de déchets et mode de collecte est adressé par au moins une campagne de communication.
- 7 - 100% des usagers touchés par les campagnes de communication

Indicateurs de suivi :

- 1 : Nombre de rencontres du réseau par an
- 2 : Nombre de supports créés pour chaque média
- 3 : Nombre d'actions de sensibilisation en porte à porte réalisées par les ambassadeurs du tri
- 4 : Part des ménages sensibilisés en porte à porte
- 5 : Nombre de média audio / vidéo utilisant une traduction français/créole
- 6 : Part des nouveaux supports traduits en français/créole
- 7 : Nombre de campagnes de communication réalisées par typologie d'habitat spécifique identifiée
- 8 : Part des flux de déchets ayant fait l'objet d'une campagne de communication
- 9 : Nombre d'usagers touchés par les campagnes de communication (estimation à produire à partir des données internet et d'hypothèses pour les supports physiques)

Durée & Temporalité

Durée de l'action : 6 ans
Date de démarrage : 1^{er} semestre 2025

Pilote et partenaires

Pilote : CACL
Partenaires associés : CITEO et autres éco-organismes, Ambassadeurs du tri, Bailleurs sociaux, Régies de quartier, Associations, Communes, DGCOPOP, Signal conso

Budget de l'action

- **Budget** de l'action : 367 500 € sur 6 ans
- **Hypothèses :** Réalisation de supports de communication et prestation de sensibilisation en porte à porte

AXE	Sous Axe	Action	Pilote et partenaires	Budget sur 6 ans
Développer la consommation responsable	Développer l'offre de réemploi / réutilisation / réparation sur le territoire	Développer l'offre de réemploi, location et réparation sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un état des lieux complet des structures existantes sur le territoire Organiser des campagnes de promotion du réemploi et de la réparation Identifier et cartographier les zones propices à l'installation de structures de réemploi, location et réparation Mettre en place des incitations foncières et faciliter l'accès à des subventions pour les nouvelles structures de réemploi, de location et de réparation Avec l'appui d'Ecologic et Ecosystem, créer un réseau de collecte de pièces détachées auprès des habitants et des entreprises locales Mettre en place une plateforme en ligne répertoriant les offres de réemploi et de location Déployer des programmes de formation de personnel qualifié dans le réemploi et la réparation 	CACL Associations et entreprises de l'ESS spécialisées dans la valorisation des textiles Entreprises locales de réemploi et de réparation Écoles et centres de formation professionnelle Collectivités territoriales CRESS ACORPE, ReFashion Autres éco-organismes Bailleurs sociaux Syndicats professionnels et fédérations Services de l'État (DREAL, Direction de l'environnement) CMA Médias locaux (radios, journaux)	277 k€
		Développer la filière de réemploi et réutilisation des textiles <ul style="list-style-type: none"> Établir des partenariats pour la collecte et le tri des déchets TLC Définir un schéma de déploiement de bornes et/ou de structures de collecte et de tri des textiles usagés Soutenir financièrement et logistiquement les initiatives axées sur la réutilisation des textiles Établir, en partenariat avec les acteurs économiques du secteur, des initiatives incitatives en faveur du textile d'occasion 		346 k€
	Développer et diffuser les pratiques Zéro Déchet	Communiquer sur les bonnes pratiques Zéro Déchet et démarches locales pour inciter chaque consommateur à réduire ses déchets <ul style="list-style-type: none"> Mener, 2 à 3 fois par an, des campagnes de sensibilisation sur le Zéro Déchet et également sur les dépôts sauvages en lien avec l'axe 1 Concevoir une plateforme d'information centralisant les informations sur les bonnes pratiques Zéro Déchet et les initiatives locales Nouer des partenariats locaux avec des commerces, écoles et associations 	CACL Associations de protection de l'environnement (GEPOG, GNE, KWATA, GRAINE Guyane, la SEPANGUY, CERATO) Écoles et établissements éducatifs Entreprises engagées Médias Locaux	10 k€

AXE	Sous Axe	Action	Pilote et partenaires	Budget sur 6 ans
Développer la consommation responsable	Développer et diffuser les pratiques Zéro Déchet	<p>Animer des ateliers, challenges et activités de sensibilisation au Zéro Déchet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des modules éducatifs et élaborer des ateliers pratiques de sensibilisation • Organiser des défis spécifiques par catégorie de déchets, des événements communautaires thématiques tels que des marchés Zéro Déchet ainsi que des conférences et tables rondes • Établir des partenariats avec des experts du Zéro Déchet et des associations pour enrichir les activités 	<p>CACL</p> <p>Associations de protection de l'environnement (GEPOG, GNE, KWATA, GRAINE Guyane, la SEPANGUY, CERATO)</p> <p>Écoles et établissements éducatifs</p> <p>Entreprises engagées</p> <p>Médias Locaux</p>	117 k€
	Renforcer et développer le recours aux textiles sanitaires lavables, améliorer leur accès (notamment les couches lavables)	<p>Poursuivre le déploiement des couches lavables sur le territoire en lien avec les particuliers et les professionnels de la petite enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventionner à 50% l'achat de couches lavables auprès de 20 crèches et 1500 familles et établir des partenariats avec des points de distribution stratégique • Lancer des campagnes de sensibilisation digitales et physiques • Mettre en place une plateforme en ligne dédiée pour faciliter les dons et la restitution de couches lavables issues des particuliers • Si viable, impulser la création d'un opérateur logistique des couches lavables 	<p>CACL</p> <p>Associations d'enfance</p> <p>Structures de la petite enfance</p> <p>Professionnels de la santé</p> <p>Magasins spécialisés dans les produits pour bébés</p> <p>Fabricants ou distributeurs de couches lavables sur le territoire</p> <p>ReFashion</p>	569 k€
		<p>Développer l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables (hors couches lavables)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier et promouvoir les points de vente et les initiatives locales des textiles sanitaires réutilisables • Développer des ateliers de fabrication de textiles sanitaires et protections périodiques réutilisables et promouvoir ces ateliers dans les établissements scolaires • Définir des modalités de soutien financier pour la fabrication et la distribution de protections périodes réutilisables • Déployer une communication sur les textiles sanitaires et protections périodiques réutilisables en intégrant des témoignages 	<p>CACL</p> <p>Entreprises (Ile de Roses, etc.)</p> <p>Structures sanitaires</p> <p>Associations environnementales</p> <p>ReFashion</p> <p>Médias locaux</p> <p>Influenceurs</p>	269 k€

Communiquer sur les bonnes pratiques Zéro Déchets et démarches locales pour inciter chaque consommateur à réduire ses déchets

Présentation de l'action

Cette action vise à informer et sensibiliser les citoyens aux pratiques vertueuses permettant de réduire la part de déchets produits individuellement ou au sein de leur foyer. En mobilisant la population, la collectivité souhaite inciter les changements de comportements et engager la transition vers des pratiques durables, contribuant ainsi à la réduction significative de la production de déchets sur le territoire de la CACL.

- A. Mener régulièrement (2 à 3 fois par an) des campagnes de sensibilisation sur les pratiques liées au Zéro déchet, utilisant divers canaux de communication : réseaux sociaux, spots, jeux, influenceurs locaux, ...
- B. Concevoir une plateforme d'information en ligne ou un Instagram centralisant les informations sur les bonnes pratiques Zéro Déchet et les initiatives locales. Mettre en place un système d'alertes et de notifications pour informer les utilisateurs des événements et actualités liés au Zéro Déchet.
- C. Nouer des partenariats locaux avec des commerces encourageant l'adoption de pratiques Zéro Déchet, créer des collaborations avec des écoles et des associations pour intégrer ces principes dans les programmes éducatifs.
- D. Mettre en place un système de suivi pour mesurer l'efficacité des campagnes de sensibilisation et collecter des retours d'expérience de la population pour ajuster les actions.

Objectifs et indicateurs

Objectif(s) visé(s) :

- 1 - Sensibiliser au moins 20% des ménages de la CACL sur les pratiques Zéro Déchet, mesurée via des enquêtes, en un an.
- 2 - Réduire de 20% le volume de déchets ménagers produits par habitant d'ici deux ans.
- 3 - Atteindre au moins 10% de participation des habitants de la CACL aux événements et ateliers Zéro Déchet organisés sur le territoire de la CACL dans les 18 mois.
- 4 - Réduire de 20% le volume global de déchets produits sur le territoire de la CACL en trois ans.
- 5 - Collaborer avec au moins 10 influenceurs locaux pour créer et partager du contenu sur les pratiques Zéro Déchet dans l'année suivant le lancement de l'action.

Indicateurs de suivi :

- 1 : Pourcentage de la population sensibilisé aux pratiques Zéro Déchet avant et après les campagnes de sensibilisation mesuré via des sondages avant/après.
- 2 : Volume de déchets ménagers par habitant mesuré annuellement.
- 3 : Nombre de participants aux événements et ateliers Zéro Déchet (inscriptions et présences).
- 4 : Volume total de déchets collectés sur le territoire (statistiques de collecte des déchets).
- 5 : Nombre de collaborations avec des influenceurs et portée des campagnes sur les réseaux sociaux.



Durée & Temporalité

Durée de l'action : 6 ans
Date de démarrage : 1^{er} semestre 2025



Pilote et partenaires

Pilote : CACL

Partenaires associés : rectorat, écoles et établissements éducatifs, associations, entreprises et commerces locaux, médias locaux, influenceurs, Communes,



Budget de l'action

- **Budget** de l'action : 10 000 € / an

AXE	Sous Axe	Action	Pilote et partenaires	Budget sur 6 ans
Développer l'éco-exemplarité	Mise en place des équipements sur les événements en faveur de la réduction de la production de déchets	<p>Fournir des équipements et consommables durables pour réduire la production de déchets des événements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un kit « événements éco-exemplaires » pour les organisateurs • Favoriser l'approvisionnement responsable des événements ponctuels • Assurer un suivi de la production de déchets pour les événements 	<p>CACL</p> <p>Communes, ADEME, associations, La Consigne, Graine, Ekoconseil, artisans locaux, acteurs du tourisme, organisateurs d'évènements, restaurateurs exemplaires, sponsors, acteurs du réemploi.</p>	15 k€
	Mécanismes d'incitation / sensibilisation des organisateurs	<p>Mettre en place un label événement éco-responsable et inciter les organisateurs à réduire les déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un label « événement écoresponsable » (différents critères) • Développer une formation à l'organisation d'événements éco-responsables pour les agents et organisateurs d'événements • Valoriser et communiquer sur les événements exemplaires • Se questionner sur la possibilité d'intégrer à terme dans les conventions/ autorisations d'événements certains critères du label pour rendre leur respect obligatoire 	<p>CACL</p> <p>Communes, ADEME, Rectorat, Université de Guyane / EGC (CCI) / CFA / organismes de formation, associations, La Consigne, Graine, Ekoconseil, artisans locaux, acteurs du tourisme, organisateurs d'évènements, restaurateurs exemplaires, sponsors, influenceurs.</p>	18 k€
	Amélioration des clauses et des pratiques de la commande publique	<p>Travailler sur les clauses et le suivi de la commande publique afin de réduire les déchets et d'améliorer leur valorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux des clauses existantes • Consulter les maitres d'ouvrage grâce aux acteurs du territoire pour connaître leurs pratiques actuelles • Elaborer un guide de la commande publique responsable • Former les équipes sur la commande publique / les clauses responsable • Faire un suivi de l'intégration des clauses responsables dans les marchés 	<p>CACL</p> <p>DGTM, CEREMA, AQUAA, ADEME, Communes, Maîtres d'ouvrage récurrents, Associations caritatives / ressourceries, Eco-organismes</p>	5,5 k€

AXE	Sous Axe	Action	Pilote et partenaires	Budget sur 6 ans
Développer l'éco-exemplarité	Sensibiliser et impliquer les agents et élus dans la prévention au sein des sites administratifs	<p>Sensibiliser et impliquer les agents et élus dans la prévention au sein des sites administratifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer des fresques, former les agents sur la gestion des DEEE en particulier • Poursuivre et développer les visites de sites pour agents et élus • Identifier des référents éco-exemplarité dans chaque service • Organiser un concours interservices sur les performances de tri • Elaborer et faire signer à l'embauche une charte de l'agent responsable • Organiser des ateliers de fabrication (produits ménagers, couture, etc.) et des séances de troc entre agents 	<p>CACL</p> <p>« Fresqueurs » sur le territoire, Communes, Associations pouvant intervenir pour réaliser des animations</p>	13 k€

Mettre en place un label événement éco-responsable et inciter les organisateurs à réduire les déchets

Les actions sur les événements sont un levier pour la réduction des déchets, il y a un enjeu à définir un cahier des charges de l'"événement éco-exemplaire" pour systématiser les pratiques d'événements éco-responsables, zéro déchet, afin d'avoir un réel impact sur la réduction des déchets et de sensibiliser la population. L'ADEME a publié plusieurs documents afin d'aider les collectivités à se mobiliser sur ce sujet.

A - Mettre en place un label "événement écoresponsable" comprenant notamment : obligation de tri des emballages plastiques recyclables, mise en place d'une évaluation des événements écoresponsables selon différents critères du label, par l'acteur en charge de la labellisation de l'événement, distribution de financements ou mise à disposition d'équipements pour des événements à condition de respecter certains critères d'écoresponsabilité, intégration de clauses "Ecoresponsabilité" dans les marchés, appel d'offres et dans les demandes d'autorisation d'occupation par exemple auprès des communes

B - Développer une formation à l'organisation d'événements écoresponsables pour les agents et les organisateurs d'événements, à rendre obligatoire pour les espaces qui accueillent du public avec une capacité supérieure à 500 personnes

C - Valoriser et communiquer sur les événements éco-responsables pour favoriser l'essaimage

D - Se questionner sur la possibilité d'intégrer à terme dans les conventions certains critères du label pour rendre leur respect obligatoire

Objectif(s) visé(s) :

- 1 - Créer le label événement écoresponsable
- 2 - Concevoir et mettre en œuvre la formation à l'organisation d'événements écoresponsables
- 3 - Créer une campagne de communication sur les événements éco-responsables
- 4 - Intégrer les critères du label dans certaines conventions et/ou demandes/formulaires pour les rendre obligatoires

Indicateurs de suivi :

- 1 - Nombre d'événements labellisés par an
- 2 - Evolution du nombre d'événements labellisés dans le temps
- 3 - Nombre de personnes formées par an
- 4 - Nombre de supports de communication créés par média



Durée & Temporalité

Durée de l'action : 2 ans
Date de démarrage : Début 2025



Pilote et partenaires

Pilote : CACL

Partenaires associés : Communes, ADEME, Rectorat, Université de Guyane, EGC (CCI), CFA, Autres organismes de formation, associations, La Consigne, Graine, Ekoconseil, artisans locaux, acteurs du tourisme, organisateurs d'événements, restaurateurs, sponsors, influenceurs.



Budget de l'action

- **Budget** de l'action : 3 000 € / an

AXE	Sous Axe	Action	Pilote et partenaires	Budget sur 6 ans
Gérer et réduire les biodéchets	Réduire le gaspillage alimentaire et gérer les restes alimentaires sur toute la chaîne de restauration collective (cuisine, école, dons, restes)	<p>Réduire le gaspillage alimentaire et gérer les restes alimentaires sur toute la chaîne de restauration collective (cuisine, école, dons, restes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude sur les pratiques alimentaires dans les cuisines collectives • Sensibiliser et former le personnel de cuisine • Organiser des campagnes scolaires de sensibilisation • Mettre en place un système logistique efficace pour la collecte des surplus alimentaires 	<p>CACL</p> <p>Restaurants et cuisines collectives Centre National de la Fonction Publique Territoriale Écoles et établissements éducatifs Banques alimentaires et associations caritatives Services de santé publics Entreprises spécialisées dans la gestion des déchets alimentaires</p>	351 k€
	Collecter et traiter les déchets alimentaires résiduels	<p>Créer un réseau dédié au compostage en Guyane</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une cartographie des acteurs engagés dans des projets de compostage • Mener une concertation avec les acteurs identifiés pour échanger sur leurs expériences, leurs besoins, leurs attentes, et les éventuelles contraintes • Analyser les points de convergence et définir la structure du réseau • Mener les démarches administratives nécessaires pour formaliser la création du réseau 	<p>CACL</p> <p>Services municipaux de l'environnement Syndicats de copropriété Entreprises spécialisées dans le compostage</p>	47 k€
		<p>Étudier globalement le tri à la source des déchets alimentaires et déployer les solutions retenues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic complet des pratiques de gestion des déchets alimentaires • Explorer les options de compostage individuel et partagé par commune et par quartier • Intensifier la distribution de composteurs individuels et accompagner techniquement les acteurs 	<p>Associations de protection de l'environnement Agriculteurs locaux Établissements éducatifs</p>	1 155 k€

Réduire le gaspillage alimentaire et gérer les restes alimentaires sur toute la chaîne de restauration collective

En réponse au Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (AGEC), cette action vise à réduire de manière significative le gaspillage alimentaire, dans la restauration collective, sur l'ensemble de la chaîne de création et de consommation des repas, de la cuisine à l'assiette.

A – Identifier et réduire les sources de gaspillage alimentaire évitables

B – Instaurer le tri pédagogique des déchets alimentaire dans les écoles pour réduire le gaspillage alimentaire

- Effectuer une évaluation des espaces de restauration pour déterminer l'emplacement optimal des tables de tri et conteneurs de tri
- Acquérir des tables de tri et des conteneurs transparents équipés de balances adaptées à la taille des écoles. Installer ces équipements et mettre en place une signalétique claire.
- En fonction du niveau d'enseignement, développer le self-service ou des assiettes de taille différente

C – Organiser la collecte et la valorisation des déchets alimentaires

- Établir des partenariats pour organiser la collecte et la distribution des surplus alimentaires et des déchets alimentaires
- Mettre en place un système logistique efficace comprenant la définition des contenants, des points de collecte, du calendrier au sein des établissements
- Mettre en place des protocoles sécurisés pour la collecte, le stockage et la distribution des dons alimentaires, conformément aux réglementations sanitaires

D – Instaurer des procédures de suivi et d'évaluation des pratiques de gestion des restes alimentaires

Objectif(s) visé(s) :

- 1 - Diminuer de 50% le gaspillage alimentaire dans les cuisines collectives d'ici 2027 et de 75% d'ici 2030.
- 2 - Sensibiliser 90% du personnel de cuisine et des responsables d'écoles à la réduction du gaspillage alimentaire.
- 3 - Former 75% des chefs cuisiniers à des pratiques anti-gaspillage.
- 4 - Équiper 100% des écoles partenaires de tables de tri et de conteneurs transparents

Indicateurs de suivi :

- 1 - Pourcentage de réduction du gaspillage alimentaire dans les cuisines collectives en 2027 et 2030.
- 2 - Taux de participation au programme de sensibilisation, mesuré trimestriellement via le % du personnel de cuisine et des responsables d'écoles participant.
- 3 - Pourcentage de chefs cuisiniers formés par an.
- 4 - Nombre d'écoles équipées.



Durée & Temporalité

Durée de l'action : 3 ans
Date de démarrage : 1^{er} semestre 2025



Pilote et partenaires

Pilote : CACL

Partenaires associés : Restaurants et cuisines collectives, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Ecoles et établissements éducatifs, Banques alimentaires et associations caritatives, services de santé publics, entreprises spécialisées dans la gestion des déchets alimentaires.



Budget de l'action

- **Budget** de l'action : 58 500 € / an

AXE	Sous Axe	Action	Pilote et partenaires	Budget sur 6 ans
Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...)	Réduction et gestion des déchets du BTP et structuration d'une filière de réemploi	Développer les matériaux réutilisables et locaux sur les chantiers <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les documentations existantes • Former les MOA, MOE et entreprises • Développer la réalisation des diagnostics PEMD et leur diffusion • Développer une plateforme physique ou virtuelle de matériaux réemployables • Développer le réemploi de flux spécifiques (cartons, palettes...) 	MPI, Valobat et Acorpe ADEME, CTG, CACL, CAPEB, FFB, CMA, CCI, FRBTP, CAUE, Aquaa, éco-organismes, MOA publics et privés, futurs éco-organismes des emballages industriels	1 315 k€
	Accompagnement des professionnels de l'industrie (déchets d'emballage)	Développer la gestion collective des déchets et l'EIT <ul style="list-style-type: none"> • Structurer et mutualiser des solutions de gestion des déchets sur les ZI et déployer l'usage de la bourse aux déchets • Développer une plateforme de vente et d'échange du matériel industriel et de gestion d'EIT 	MPI ADEME, CCI	0€ (si plateforme mutualisée)
		Informers les professionnels <ul style="list-style-type: none"> • Informer les industriels pour développer les groupes de travail EIT et les inciter à développer les chartes RSE • Créer une carte des acteurs de la gestion des déchets et le développement d'une application permettant de connaître les moyens de valorisation de chaque déchet 	MPI ADEME, CCI	20 k€
		Favoriser l'émergence de filières sans emballage <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la production de produits avec emballage à usage unique et mettre en place la consigne pour le verre • Développer la production de produits locaux avec une éco-conception des emballages 	CCI/CITEO La consigne, CMA, Brasserie guyanaise, rhumerie St Maurice, délices de Guyane, CCI, UIMH, La Solam, Dilo, Yana Wassai	440 k€

AXE	Sous Axe	Action	Pilote et partenaires	Budget sur 6 ans
Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...)	Accompagnement des professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration	Développer le réemploi des mobiliers en fin de vie <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'information sur les initiatives des éco-organismes et les développer Développer des outils numériques type plateforme virtuelle 	Valdéla et Acorpe ADEME, CTG, CACL, CMA, CCI, CPME, MPI, CRESS, Kairos, Symbioz	5 k€ (si plateforme mutualisée)
		Massifier et valoriser ou réemployer les biodéchets <ul style="list-style-type: none"> Développer le compostage dans les restaurants et la formation du personnel Limiter le gaspillage et encourager le don aux associations Monter une installation permettant d'absorber les flux de biodéchets de professionnels Développer la récupération des huiles alimentaires usagées et la formation du personnel 	CACL ADEME, Chambre d'agriculture, MPI, CPME, UMIH, Hôtel amazonien, CRESS, Récup'bouffe, Humanity first, Macouria, El Agrec, Diwil	1 200 k€
		Sensibiliser les acteurs du tourisme et financer les initiatives permettant de réduire les déchets du tourisme <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'information concernant les obligations réglementaires et développer un guide Former les professionnels du tourisme pour qu'ils incitent leurs clients à réduire et trier leurs déchets Renforcer l'obligation de prévention et tri des déchets dans les AAP de subventions d'évènements et autres projets, en mettant en avant le slow tourisme 	CITEO/ADEME CPME, CTG, CACL, Ecomaison, Refashin, Université de Guyane, CCI, CFA pour les formations, Office du Tourisme du Centre Littoral (OTCL), Comité du Tourisme de Guyane (CTG)	35 k€

AXE	Sous Axe	Action	Pilote et partenaires	Budget sur 6 ans
Accompagner les professionnels pour réduire leur production de déchets, développer des projets locaux (économie circulaire, synergies...)	Accompagnement des professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration	<p>Développer différentes mesures permettant de réduire les emballages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'utilisation de produits à usage unique (y compris sacs) et mettre en place la consigne • Développer l'accès à l'eau potable dans les lieux publics et dans les restaurants • Développer l'utilisation des produits locaux dans la restauration • Développer la prévention chez les consommateurs 	<p>CITEO/CACL La consigne, CMA, UIMH, Dilo, Brasserie guyanaise, rhumerie St Maurice, délices de Guyane, CTG, CCI, Chambre d'agriculture, ADEME, Communes, DDPP</p>	35 k€
		<p>Modifier certains aspects du service public de gestion des déchets pour les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la redevance spéciale sur les flux non valorisables • Etudier la pertinence de la collecte du verre en porte à porte pour les restaurateurs et modifier le service en fonction de l'étude 	<p>CACL CITEO, Leko, Adelphe</p>	15 k€

Développer les matériaux réutilisables et locaux sur chantier

Présentation de l'action

Les matériaux en fin de vie sont très rarement utilisés sur chantier et les maitres d'ouvrages, maitres d'œuvre et entreprises n'ont pas toujours connaissance de leurs obligations. Il est donc nécessaire de sensibiliser et développer les outils permettant le réemploi.

- A - Diffuser les documentations existantes concernant l'utilisation de matériaux locaux, la déconstruction sélective et le tri des déchets (Guide déconstruction sélective (CSTB/Orée), Engager le réemploi, la liste des 29 familles propices au réemploi (CSTB), guides FCRBE...)
- B - Former les MOA, MOE et entreprises à l'utilisation de matériaux locaux, au tri des déchets et au réemploi
- C - Développer la réalisation des diagnostics PEMD et leur diffusion en amont de projets intégrant du réemploi
- D - Développer une plateforme physique ou virtuelle de matériaux réemployables
- E - Développer le réemploi de flux spécifiques (cartons, palettes...)

Objectifs et indicateurs de suivi

Objectif(s) visé(s) :

- 1 - Diffuser au moins 3 guides permettant de couvrir l'ensemble de l'utilisation des matériaux locaux, de la déconstruction sélective et du tri des déchets
- 2 - Réaliser 5 sessions de formation par an
- 3 - Organiser des sessions de formations pour les diagnostiqueurs PEMD et création d'une plateforme dédiée aux MOA de la CACL pour le partage de matériaux
- 4 - Créer une plateforme dédiée aux matériaux de réemploi
- 5 - Développer la filière logistique permettant le réemploi de flux prioritaires

Indicateurs de suivi

- 1 - Nombre de guides diffusés par les différents acteurs concernés
- 2A - Nombre de formations réalisées
- 2B - Nombre de formations financées
- 3A - Nombre de formations diagnostiqueur PEMD réalisées
- 3B - Création d'une plateforme
- 3C - Nombre de diagnostics PEMD partagés
- 4A - Plateforme créée
- 4B - Nombre de PEM vendus via la plateforme
- 5 - Nombre de projets de logistique créés sur des flux spécifiques



Durée & Temporalité

Durée de l'action : 6 ans
Date de démarrage : 2^{ème} semestre 2024



Pilote et partenaires

Pilote : MPI, Valobat, Acorpe
Partenaires associés : ADEME, CTG, CACL, CAPEB, FFB, CAUE, Aquaa, éco-organismes, MOA publics et privés, futurs éco-organismes des emballages industriels, CMA, CCI, MPI, FRBTP



Budget de l'action

- **Budget** de l'action : 1 315 000€
- **Hypothèses** : Création d'une plateforme physique et d'une plateforme numérique, 5 formations
- **Subventions** : AMI de Valobat (350 000€) / AAP Economie Circulaire de l'ADEME (pour le projet de plateforme physique)

Subventions à mobiliser

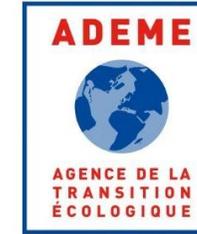


- Lutte contre le gaspillage ● (Etude préalable à la mise en œuvre de la tarification incitative)
- Déploiement du compostage (investissement et fonctionnement)
- Déploiement du réemploi, de la réparation et la réutilisation

Subventions variées portant notamment sur une aide à la communication, mais également des soutiens pour le déploiement de points de collecte et ambassadeurs du tri

Une veille sur les programmes de subventions est à maintenir pour détecter de nouvelles subventions potentielles dont pourrait bénéficier le PLPDMA.

Actions subventionnées



Action	Financier	Descriptif de la subvention	Estimation du montant des subventions
Développer l'offre de réemploi, location et réparation sur le territoire	ADEME	Financement de l' état des lieux complet des structures existantes de réemploi, location et réparation sur le territoire, à hauteur de 80% maximum du montant de l'étude	Environ 12 000 € subventionnés pour l' étude
Réduire le gaspillage alimentaire et gérer les restes alimentaires sur toute la chaîne de restauration collective	ADEME	Financer les équipements de lutte contre le gaspillage	184 800 € pour les équipements
Etudier globalement le tri à la source des déchets alimentaires et déployer les solutions retenues	ADEME	Financer la mise en oeuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers	14 000 € pour l'étude 605 000 € pour les équipements Soit 619 000 €
Développer les matériaux réutilisables et locaux sur les chantiers	VALOBAT	AMI pour soutenir les plateformes de réemploi de matériaux de bâtiment	350 000 €

Environ 1,2M € d'aides mobilisables sur 6 ans soit 17% du coût du PLPDMA

Calcul des coûts évités

- **Les coûts évités correspondent aux sommes non payées par la CACL grâce à la mise en œuvre des actions** (réduction du traitement des déchets et/ou amélioration de la valorisation).
- Ces coûts ont été calculés dans la mesure du possible dans le cadre de ce PLPDMA :
 - Poursuivre le déploiement des couches lavables ;
 - Développer l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables ;
 - Développer l'offre de réemploi, location et réparation sur le territoire ;
 - Réduire le gaspillage alimentaire et gérer les restes alimentaires sur toute la chaîne de restauration collective ;
 - Etudier globalement le tri à la source des déchets alimentaires et déployer les solutions retenues.
- **Ces coûts évités sont de plus en plus importants au fur et à mesure de l'avancement du PLPDMA** car il est considéré que **l'efficacité des actions augmente avec le temps**. Il est donc essentiel de déployer les actions dès le début afin de récolter les « fruits » du PLPDMA pendant sa période d'effet.

Au total sur toute la durée du PLPDMA : 3 M€ de coûts évités soit 44% du coût initial

Budget prévisionnel

*réel : subventions et coûts évités déduits



Budget PLPDMA	Budget PLPDMA moyen (annuel)	Budget PLPDMA réel	Budget PLPDMA réel moyen (annuel)
6 729 400 €	1 121 567 €	2 258 041 €	376 340 €
Budget PLPDMA à l'habitant	Budget PLPDMA moyen (annuel) à l'habitant	Budget PLPDMA réel à l'habitant	Budget PLPDMA réel moyen (annuel) à l'habitant
37,04€/hab	6,17€/hab	12,43€/hab	2,07€/hab

5 éléments indispensables pour garantir l'efficacité budgétaire du PLPDMA :

- un engagement total dans les actions (ambition, agents et élus),
- un démarrage au plus tôt,
- une bonne répartition des tâches avec les autres acteurs,
- un suivi rigoureux,
- la sollicitation de toutes les subventions disponibles (réduction de 40% du coût au maximum).

Besoins en moyens humains interne CACL

Estimation du nombre de jours de travail à porter en interne CACL :

- Distinction entre les jours à passer pour le démarrage de l'action (études, temps de travail au démarrage de l'action) et les jours pour le fonctionnement (comptés en jours par an)
- Au total, **2,5 ETP** à mobiliser sur le démarrage des actions
- Au total, **1,2 ETP/an** à mobiliser par an pour le déploiement des actions
- Ces moyens humains seront à étaler dans le temps

La priorisation des actions aura un impact sur la mobilisation des moyens humains interne CACL :

- Nous avons proposé une priorisation en échelonnant les dates de démarrage des actions
- Ces moyens humains seront échelonnés dans le temps en fonction des actions démarrées, on est ici sur une estimation de la « mobilisation maximale » si toutes les actions sont menées en même temps
- Nous vous fournirons le détail de notre estimation par action pour une analyse plus fine selon les actions lancées.



04

La suite du projet

Les étapes restantes avant la délibération.



Approbation du projet par la CCES le 18/06



Passage en Assemblée plénière le 5 juillet



Consultation du public sur le projet de PLPDMA
(21 jours minimum)

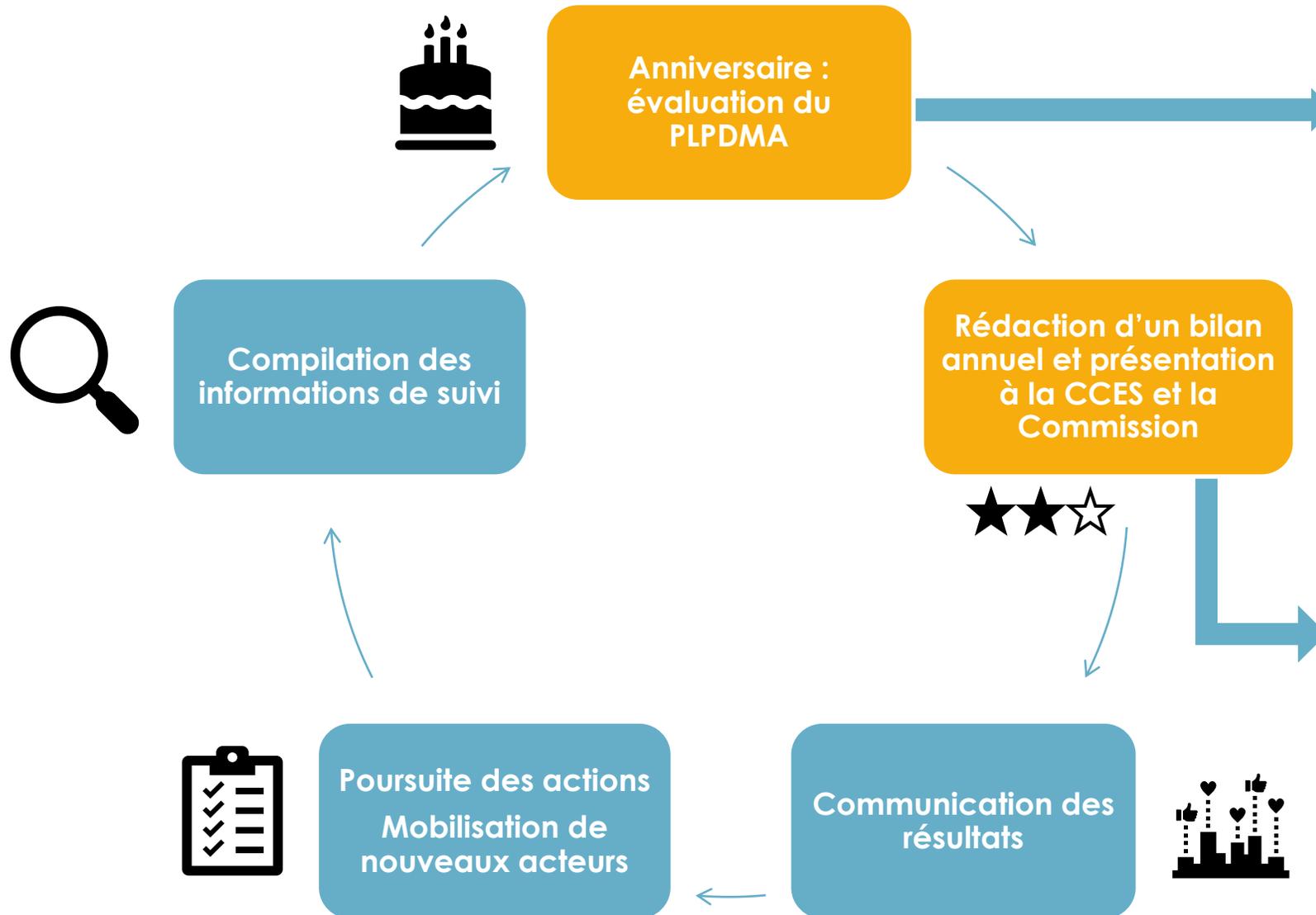


Approbation éventuelle par la CCES en cas de
modifications suite à la consultation du public



Adoption en Assemblée plénière le 27
septembre 2024

Vie du PLPDMA



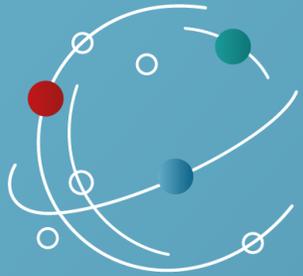
La sixième année, l'évaluation portera sur la totalité du programme.

Le programme pourra alors être **révisé** afin de déterminer quelles actions sont à conserver, à faire évoluer, à ajouter. Par ailleurs, le diagnostic sera mis à jour.

L'évolution du cadre normatif sera notamment à prendre en compte afin d'ajuster les objectifs.

Le guide de l'ADEME propose une méthodologie d'évaluation ([voir sur ce lien](#))

- **Vérifier l'atteinte** des objectifs
- **Evaluer l'impact** des actions (comparé le réalisé par rapport au tendanciel)
- **Ajuster le programme** pour l'année suivante (acteurs sollicités, budget, ambitions, actions prioritaires)
- **Mettre à jour** les éléments de diagnostic (quantités de déchets produits notamment)
- **Préparer une communication** annuelle sur les résultats



Groupe
espelia
Servir l'intérêt général

espelia ressources tecurbis icea
Consultants Finances

CONTACT :

Marion BEAUDOIN

Consultante déchets et économie Circulaire

Espelia

Marion.beaudoin@espelia.fr

06 40 05 89 68

Rappel : constitution et rôles de la CCES

- La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été constituée par la CACL au début de la mission. Elle est obligatoire pour élaborer et déployer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- La CCES de la CACL est principalement constituée d'élus et d'acteurs institutionnels. Sa composition peut évoluer par simple délibération en intégrant d'autres membres (agents techniques, acteurs associatifs, autres institutions) dans le cas où ceux-ci ont un rôle dans le déroulement des actions du PLPDMA.
- Elle devra être consultée à nouveau :
 - Après consultation du public, si des modifications sont à apporter au PLPDMA
 - A chaque anniversaire du PLPDMA, pour effectuer un bilan, discuter des résultats, réorienter les moyens pour arriver aux objectifs.
 - A la fin du PLPDMA, pour l'évaluer dans sa globalité.

